



Programme LEADER+ - Volet 2, coopération

Coopération interterritoriale Mise en œuvre

Formulaire de candidature

Partie A : La fiche contact

1) Titre du projet de coopération interterritoriale

Les téléactivités, un levier pour l'économie rurale ?

Ou comment exploiter au mieux l'essor de l'économie en réseaux, les politiques publiques et privées de « développement durable » ainsi que les potentialités offertes par les TIC au bénéfice des territoires ruraux et semi-ruraux attractifs ?

2) **Mots clés** (choisir un ou plusieurs mots-clé dans la liste proposée en annexe du guide de procédure volet 2)

Petites et moyennes entreprises, création d'entreprises, coopération entre entreprises et producteurs, amélioration de la production, E-commerce, e-learning, Travail coopératif, mise en réseau, Evènement, Liens entre territoire ruraux, Protection de l'environnement

3) **GAL chef de file du projet** : GAL « Gapençais Buëch Durance »

4) **Code du GAL chef de file du projet** : FRPA-08

5) **Personnes de contact** pour ce projet au sein du GAL chef de file avec coordonnées

	Président(e)	Chargé(e) de mission*
Nom et prénom	Christian GRAGLIA	Fabien HAREL
Numéro de téléphone et de fax		04.92.53.30. 56
Adresse postale	au Comité d'Expansion	au Comité d'Expansion
Adresse électronique	5 rue de Valserre 05000 GAP graglia.christian@wanadoo.fr	5 rue de Valserre 05000 GAP fabienharel@cbe-sud05.org

* le ou la chargé(e) de mission sera l'interlocuteur de l'autorité de gestion pour toute la durée de la procédure "du projet à l'action.

6) Thème fédérateur du GAL chef de file

Thème 1 : « Utilisation des nouveaux savoir faire et des nouvelles technologies pour rendre les produits et services du territoire plus compétitifs »

Partie B : Les partenaires

Liste des GAL et/ou structures qui seront impliquées dans la mise en œuvre du projet de coopération interterritoriale :

Région	Nom du territoire partenaire	Ce territoire est-il bénéficiaire de LEADER+?	Thème fédérateur du (des) GAL partenaire	Nom et statut de la structure partenaire (peut être le GAL ou une structure de terrain)	Coordonnées complètes de la structure partenaire	Personne responsable du projet au sein de la structure partenaire
Provence Alpes Côte d'Azur	Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras	Oui	Utilisation des nouveaux savoir-faire et de nouvelles technologies	GAL « Pays du grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras » Parc naturel régional (Syndicat Mixte)	Parc naturel régional du Queyras PNR du Queyras, La Ville, 05350 ARVIEUX Tel : 04 92 45 06 23 ; fax : 04 92 45 27 20 b.opolka@pnr-queyras.fr	Boris OPOLKA
Rhône-Alpes	Beaujolais Vert	oui	L'utilisation de nouveaux savoir-faire et de nouvelles technologies pour rendre plus compétitifs les produits et services de notre territoire.	GAL « Beaujolais vert » Association loi 1901	CCPAT Lac des Sapins 69550 CUBLIZE- 04.74.89.58.48 - - 04.74.89.5067 beaujolais.vert@ccpat.org	Mélanie THIEFFRY
Provence Alpes Côte d'Azur	Gapençais Buëch Durance	Oui	Utilisation des nouveaux savoir-faire et de nouvelles technologies	GAL « Gapençais Buëch Durance » Association loi 1901	Comité d'Expansion Drac-Buëch-Durance Labellisé CBE 5 rue de Valserres 05 000 GAP Tel : 04 92 53 30 56 Fax : 04 92 51 90 10 fabienharel@cbe-sud05.org	Fabien HAREL
Provence Alpes Côte d'Azur	Nord des Hautes-Alpes	non	Sans objet	Association pour le Développement Economique de Hautes Durance Association loi 1901	ADECOHD Pré du Moulin 8 av Gén de Gaulle 05100 Briançon Labellisée CBE Tél : 04 92 25 54 90 fax : 04 92 25 54 99 marie.soubrane@adeco hd.com	Marie SOUBRANE
Provence Alpes Côte d'Azur	Hautes-Alpes	non	Sans objet	Hautes-Alpes Développement Agence de développement économique des Hautes-Alpes Association loi 1901	Agence de développement économique Hautes-Alpes Développement Batiment Silène Micropolis 05 000 GAP Tel : +33(0)492 565 222 fax : +33(0)492 565 223 p.galoche@had.fr	Patrick GALOCHE

NB :

- Une lettre d'intention de chaque partenaire (GAL et/ou territoire organisé selon l'approche LEADER) est à joindre au présent dossier de candidature.
- Si le GAL ou le territoire organisé selon l'approche LEADER dépose pour le compte d'une structure située sur son territoire, indiquer le nom de cette structure et son statut juridique et joindre une lettre d'intention de cette structure.
- Pour les territoires non LEADER, fournir en plus de la lettre d'intention un dossier (2 pages maximum) permettant d'apprécier que le territoire partenaire est organisé selon l'approche LEADER (caractère rural, partenariat, stratégie de développement et cohérence territoriale).
- Un accord de partenariat est à passer entre tous les GAL partenaires. Un modèle est fourni par l'autorité de gestion dans le guide de procédure relatif à la mise en œuvre du volet 2 de LEADER+.
- Joindre en annexe une présentation en quelques lignes de l'état d'avancement des autres projets de coopération approuvés, pour chacun des GAL français engagés dans ce dossier : 3000 euros, projets de coopération transnationale et interterritoriale. (*Cette présentation est obligatoire si le GAL a déjà 3 dossiers approuvés*).

Partie C : Le projet de coopération interterritoriale

1) Description des territoires partenaires et lien entre le projet et leur stratégie locale de développement

Les GAL partenaires du projet ont le **même thème fédérateur** : « Utilisation des nouveaux savoir faire et des nouvelles technologies pour rendre les produits et services du territoire plus compétitifs ».

Les TIC appliquées au monde de l'entreprise permettent aux territoires ruraux de bénéficier de création d'emploi et, partant, du développement économique, social et environnemental.

Situés en région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le Département des Hautes-Alpes, les GAL Gapençais-Buech-Durance et le GAL du Pays Grand Briançonnais sont des territoires ruraux du massif alpin. Le GAL Beaujolais Vert est un territoire situé dans le grand périurbain de Lyon (1 heure de déplacement).

GAL Gapençais-Buëch-Durance

Une des caractéristiques du GAL Gapençais relève de la complexité et de la spécificité des réalités locales, de sa grande diversité entre les différents secteurs géographiques liée à une diversité des populations, des influences climatiques, topographiques, de sols... Ainsi, en terme d'activités économiques, outre le rôle moteur de Gap, se posent comme une évidence la diversité et la complémentarité :

- entre secteurs d'activités (tourisme, agriculture, artisanat-commerce-industrie...)
- dans un même secteur (des stations de sports d'hiver aux activités nautiques sur le lac de Serre-Ponçon en passant par les activités de pleine nature ; de l'élevage ovin spécifique du Dévoluy à l'arboriculture au sud)

La prise en compte de ces réalités locales complexes et le développement des spécificités du territoire du GAL dans le cadre d'une politique concertée, notamment avec le Pays Gapençais, constitue un des défis à relever par le territoire.

Ce territoire de projet qu'est le Pays Gapençais a élaboré, en 2006 et au titre du programme régional « Territoire Numérique », un schéma de développement numérique, animé par le Comité d'Expansion Drac Buëch Durance. Ce schéma a notamment permis de déterminer de manière partenariale, l'intérêt du développement des téléactivités.

Ce projet de coopération en constitue donc une émanation logique et directe.

Par ailleurs et de manière concomitante à l'élaboration du schéma de développement numérique, le Pays Gapençais a produit une étude de pré-ingénierie pour la couverture des zones d'ombre ADSL grâce aux fonds européens (FEDER) et régionaux du programme « Boucle Locale Alternative ».

Les communautés de communes du territoire LEADER+ appartenant au Pays vont déployer des réseaux Wifi ou Pré-Wimax en 2007.

Il est ainsi intéressant de souligner que ces mêmes communautés de communes ont validé le travail des chargés de mission « développement économique » dans le cadre du présent projet de coopération car il leur importe de déployer des réseaux dans le cadre d'un projet de territoire, et donc en possédant une certaine conception des valorisations économiques possibles du haut débit ainsi généré sur ce territoire attractif.

Le GAL Beaujolais Vert

Le Beaujolais Vert se caractérise par :

- **une desserte routière, ferroviaire** (Tarare, Lyon, Roanne et pour le Haut Beaujolais : Macon) et **aérienne** (l'aéroport de St Exupéry) ;
- **une activité agricole** dominée par l'élevage ;
- **une filière sylvicole** porteuse d'une identité naturelle et économique forte ;
- **une économie traditionnelle en phase de diversification** (depuis le textile vers la métallurgie, le plastique et l'agroalimentaire grâce à un solide patrimoine industriel, mais entreprises insuffisamment tournées vers l'extérieur) ;
- l'artisanat (en particulier dans la Haute Vallée d'Azergues, le commerce et les services) ;
- **une activité touristique** en fort développement ;
- un développement important des **nouvelles technologies** : tous les nœuds de raccordement (NRA) sont reliés à l'ADSL, des solutions WiFi sont mises en place pour les bâtiments isolés.

Ce territoire offre la particularité d'une grande variété de paysages et une certaine homogénéité visuelle. Vallées alimentées de cours d'eau, sentiers balisés, routes en balcons, bocages, forêts de conifères et de feuillus confèrent tout son charme à ce territoire.

En s'engageant dans une politique volontariste, le Beaujolais Vert veut s'animer d'une vivacité économique nouvelle et réconcilier les besoins des entreprises, des salariés et de la société dans une démarche associée au développement durable de son territoire.

Après une conférence le 29 septembre 2005 sur le télétravail, le Beaujolais Vert a petit à petit bâti une volonté de développer le télétravail. Les avancées juridiques de juillet 2006 l'ont conforté dans cette démarche, et en octobre 2006, l'ensemble du GAL a missionné une consultante pour 18 mois, Mme Binet, afin de soutenir le développement du télétravail sur le Beaujolais Vert : <http://www.teletravail-beaujolaisvert.com>

Il est vite apparu que l'appui d'autres territoires sur le télétravail, ainsi que d'experts, rendraient plus efficient ce projet. La coopération apparaît alors comme une aubaine, puisqu'elle permet de générer des impacts plus ambitieux.

Le GAL du Pays du Grand Briançonnais des Ecrins au Queyras.

Le GAL "Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras" se situe à l'extrême nord de la région PACA, dans le département des Hautes Alpes. Pays frontière avec l'Italie avec qui il entretient des relations historiques (bien que limitées par la géomorphologie des massifs et cols piémontais qui les séparent), mitoyen de l'Isère et la Savoie au Nord ainsi que du département des Alpes de Haute Provence au Sud Est. 100 % du territoire est en zone de Montagne ou de Haute Montagne.

Adossé, à l'Ouest, au haut massif des Ecrins et, à l'Est, au massif du Queyras, le "Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras" se caractérise par la haute montagne, un relief très accidenté, un climat continental de grande altitude... avec une situation quasi constante et omniprésente de risques naturels accentués et un fort enclavement

Pour autant, le "Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras" est la source de la Durance, rivière tumultueuse, mais désormais maîtrisée pour les besoins hydroélectriques, dont la forte image diffuse au delà du bassin versant du Rhône, rivière qui creuse un sillon et ouvre le pays au sud sur la Provence et la Méditerranée.

Ce territoire compte de grandes richesses tant naturelles que culturelles. Ce patrimoine associé à un climat particulièrement ensoleillé offre à la population locale une qualité de vie très enviée. Mais toute médaille à son revers, et le territoire doit faire face à un potentiel économique relativement faible. Cela se traduit par une densité de population peu élevée à faible sur certaines zones du territoire. C'est pour cela que le GAL « Pays du Grand Briançonnais des Ecrins au Queyras » a décidé dans son sixième axe de développement de valoriser les potentialités économiques du territoire par l'utilisation des nouvelles technologies et des nouveaux savoir-faire. L'objectif de cet axe de travail est d'initier une modernisation de l'activité économique locale par l'adoption durable, par les entrepreneurs de nouvelles pratiques et savoir faire.

D'autre part, soumis à l'érosion du temps, ce patrimoine naturel et culturel pâtit aussi de la rigueur du climat et de l'abandon des acteurs locaux. Face à ce constat, le GAL « Pays du Grand Briançonnais des Ecrins au Queyras » a décidé dans son huitième axe de développement d'utiliser les NTIC et les nouveaux savoir faire pour mieux connaître, mieux valoriser et accroître la protection du patrimoine culturel et naturel. L'objectif de cet axe de travail est de porter à connaissance du grand public mais aussi de tous les usagers de notre territoire le patrimoine naturel et culturel exceptionnel de cette partie de l'Arc alpin grâce à l'utilisation des nouvelles technologies et des nouveaux savoir faire.

Lien avec les Stratégies de territoire :

Fiches Action 1,2, 3, 4 & 5 du GAL "Gapençais Buëch Durance" :

Il s'agit en effet de favoriser une mise en réseau des acteurs socio-économiques locaux. Le maître mot de ce projet est bel et bien le PARTENARIAT. La coopération, y compris au plan local, figure selon nous comme un mode de fonctionnement utile à la compétitivité du territoire, puisque associé à une recherche de performance des actions.

Pour favoriser ce partenariat dans la méthodologie de travail, il a été décidé de mettre en place un extranet de projets, qui favorise le travail collaboratif. Ces éléments figurent dans la fiche action 2.

Par ailleurs, le GAL Gapençais a acté la valorisation des produits du territoire (fiche action 3) et le développement des service à la personne (fiche action 4). Potentiellement, les téléactivités peuvent efficacement intervenir en faveur de ces objectifs (boutique de valorisation des produits agricoles locaux, des produits touristiques ; télésurveillance de personne âgées, etc.).

Parmi les impacts attendus de cette coopération : la sensibilisation des acteurs socio-économiques et institutionnels aux TIC dans l'organisation des entreprises, ce qui est en lien direct avec la fiche action 5.

Fiches actions du GAL « Beaujolais Vert » :

Les objectifs de développement économique recherchés par la coopération seront en parfait accord avec l'axe 2 de la stratégie de territoire puisque l'identité, le patrimoine du territoire constituera un socle pour la communication à propos du projet ainsi que pour le marketing territorial.

Le GAL Beaujolais Vert a mis en place une mission « télétravail », sur la période septembre 2006-mars 2008. Cette coopération est ainsi parfaitement connectée à la stratégie du GAL.

Liens du projet avec l'axe 8 et 6 du plan de développement du GAL « Pays du Grand Briançonnais des Ecrins au Queyras » :

Dans ce contexte, ce projet visant à développer de façon durable la téléactivité contribuera à la fois à la réalisation **de l'axe 6 et de l'axe 8 du plan de développement du GAL « Pays du Grand Briançonnais des Ecrins au Queyras »**. En effet, la venue sur le territoire d'une nouvelle population en activité aura une incidence sur l'activité économique du territoire tout en ayant une action sur la protection de l'environnement les déplacements étant limités.

Ce projet de coopération répond aux axes stratégiques que se sont fixés les membres du GAL.

2) Comment les partenaires se sont-ils identifiés ?

Deux GAL sont issus de la même Région : Provence-Alpes-Côte d'Azur et plus précisément du même Département : les Hautes-Alpes.

Les trois GAL partenaires ont choisi le thème fédérateur n°1 « TIC » : « **Utilisation des nouveaux savoir faire et des nouvelles technologies pour rendre les produits et services du territoire plus compétitifs** ».

Ce thème minoritaire au sein des GAL en région PACA (30%) et en France (11%), incite plus facilement au regroupement, à une compréhension mutuelle, aux échanges entre GAL qui partagent des orientations stratégiques identiques.

Si des coopérations sont nées entre les GAL des Hautes-Alpes de façon générale, concernant plus spécifiquement ce dossier, les partenaires ont pu s'identifier et se rencontrer lors du Salon de Coopération organisés par l'UNA à Rennes en novembre 2006, en particulier lors de l'atelier RIA SUD-EST.

Cet atelier a été déterminant pour l'identification du GAL Beaujolais Vert, très impliqué dans le télétravail, grâce aux « têtes de réseaux » LEADER+ régionales et la Société du Canal de Provence, très disponibles vis à vis des territoires.

Pour mémoire, le GAL « Gapençais Buëch Durance » et le GAL « Grand Briançonnais » coopèrent déjà sur un projet validé lors du CNS du 20 décembre 2006 : « Traces douces en hiver », d'envergure départementale, incluant également dans le partenariat le GAL « Dans les Ecrins ».

En ce qui concerne les actions de développement économique et de création d'emplois, à l'échelle des Hautes-Alpes, les Comités de Bassin d'Emploi que constituent l'ADECOHD et le Comité d'Expansion Drac Buech Durance voient en ce projet l'intérêt de travailler en partenariat pour la première fois. Et ce d'autant plus qu'intervient dans ce projet l'agence de développement économique du Département : Hautes-Alpes Développement.

3) Motivation des partenaires et état des lieux du projet (nature des contacts préalables, résultats et enseignements des rencontres qui ont eu lieu et/ou des actions qui ont été conduites dans le passé...)

Les GAL ont eu l'occasion d'échanger la première fois sur ce projet en novembre 2006, date du séminaire sur la Coopération à Rennes, en synergie avec le CNASEA, l'UNA et le RIA Sud Est.

Les animateurs des GAL ont donc procédé à de nombreux échanges téléphoniques depuis cette date, afin de s'accorder sur la détermination des meilleurs leviers a priori quant au développement du travail à distance et du travail mobile en milieu rural, en accordant une importance fondamentale au rapport coût/efficacité du projet. En effet, nous nous sommes accordés à dire que le sujet reste très vaste dans sa problématique et qu'il existe de nombreuses façons de pouvoir l'appréhender. Il nous fallait donc réfléchir à un projet coopératif qui nous permettrait de balayer le champ des possibles, les leviers mobilisables pour nous, territoires ruraux, et de répondre au moindre coût aux questions auxquelles il nous paraît fondamental de répondre.

Trois visioconférences organisées par le GAL Gapençais et avec le soutien du Conseil Général des Hautes-Alpes (détenteur du serveur de e-meeting MARRATECH mis à disposition) ont permis de travailler efficacement sur l'élaboration du projet interGAL. Ce système a permis d'éviter des déplacements physiques ainsi que la participation des techniciens des communautés de communes du GAL Gapençais ainsi que de l'agence Hautes-Alpes Développement.

Les GAL et les structures partenaires ont ainsi pu se rencontrer par ce moyen moderne de communication les 15 et 30 janvier ainsi que le 5 février 2007.

De façon spécifique au développement économique stimulé par les TIC, de nombreux GAL de France ont acté le travail à distance et le travail mobile comme levier potentiel. En outre, force est de constater que cet élément stratégique n'a jamais fait l'objet de travaux à l'échelle des territoires en général et des GAL en particulier. Cette territorialisation de l'action nous paraît fondamentale.

Un répertoire d'expériences innovantes sur la question a toutefois été produit par le RIA Sud-Est en mars 2006, démontrant essentiellement le rôle des télécentres (appel à projet de la DIACT) et du travail à domicile (quasi spontané). Là encore, le rôle des territoires apparaît comme relativement faible dans le processus de développement.

Au cours des différents échanges, chacun des GAL a identifié la nécessité de travailler sur les téléactivités et, plus particulièrement, sur la nécessité de travailler à partir de la demande sociétale mais également sur « l'offre » de travail à distance produite par les entreprises elles-mêmes, ET de tenter de les mettre en correspondance autant que faire se peut, en relation avec les tissus socio-économiques propres à chaque territoire.

Un certain nombre d'échanges a été réalisé pour problématiser cette étude-action inter-territoriale, et en particulier avec les personnes ressources des structures suivantes :

- Association française du télétravail et des téléactivités (AFTT);
- ANDCP (association nationale de directeurs de ressources humaines)
- Association Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ANACT)
- Association des Paralysés de France (délégation des Hautes-Alpes)
- Association Nationale pour le développement des téléactivités et téléformations (ANDT);
- Fondation Sophia-Antipolis ;
- Réseau National des Télécentres ;
- DIACT (Paris – mission téléactivités)
- SGAR PACA mission TIC
- DRIRE 04-05;
- Conseils Régionaux Rhône-Alpes et Provence Alpes Côte-d'Azur (missions TIC, Développement Economique & Développement Durable) ;
- CCI des Hautes-Alpes et du Rhône
- CRCI de la Région PACA
- Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie (pôles TIC, Transport et « Environnement et Développement durable »);

Afin d'avancer concrètement sur cette thématique les GAL souhaitent :

- identifier les facteurs et conditions du développement économique appuyé par les TIC ;
- sensibiliser le monde de l'entreprise aux avantages des téléactivités (syndicats de dirigeants, de salariés, directeurs de ressources humaines) ;
- mener une action de prospection d'entreprises et d'entrepreneurs ;

- mener des actions de sensibilisation des réseaux locaux de la création d'emploi aux potentiels offerts par les téléactivités en milieu rural et les accompagnements possibles ;
- les actions d'accompagnement à mettre en œuvre pour satisfaire cette nouvelle organisation du travail : grâce à l'effet de masse généré par la coopération, proposer aux acteurs socio-économiques et institutionnels des dispositifs synergiques en faveur du développement des téléactivités (co-production d'un porter à connaissance)

Pour ce faire, et étant donné que les GAL se posent des questions similaires, la coopération constitue pour chacun une excellente opportunité de répondre de manière organisée et mutualisée aux questions suivantes, fils constructeur du projet, à savoir :

- I) **Que sont les téléactivités ? Quelles sont les actions qui ont fonctionné, en France mais surtout à l'étranger ? Quels facteurs macro et micro économiques favorisent et bloquent l'essor des téléactivités ? Que développer dans ce domaine sur nos territoires ? Comment ?**
- II) **Avec quels acteurs pouvons-nous espérer favoriser le développement des téléactivités sur nos territoires ?** Hypothèse de travail : des personnes attachées à nos territoires sont des entrepreneurs potentiels : touristes, résidents secondaires et leurs familles notamment
Sur quelles opportunités et sur quelles volontés s'appuyer ? A titre d'hypothèse, le concept de « développement durable » appliqué au monde de l'entreprise constitue-t-il une opportunité pour installer des petites équipes (de conception/design par exemple) en milieu rural, dans le cadre d'une politique de responsabilité sociale et environnementale ?
- III) **Quels sont les leviers réels des territoires à actionner pour le développement des téléactivités ? Quelles suites donner à cette étude exploratoire ?**

4) Objectifs du projet de coopération interterritoriale proposé et plus-value que représente la coopération dans ce cadre, description de(s) action(s) commune(s) envisagée(s)

Les objectifs du projet de coopération sont les suivants :

Objectif général :

- Favoriser, grâce aux TIC, la création d'emploi en milieu rural ou semi-rural

Objectifs spécifiques :

- Tirer parti des positions géographiques - en distance-temps - des GAL vis-à-vis des centres de décision métropolitains à l'heure du développement de l'économie des réseaux : Lyon, Turin et Milan, Nice, Marseille, Grenoble, voire Paris ;
- Favoriser le gain de fonction productive en milieu rural ;
- Proposer des alternatives à l'économie résidentielle ;
- Tenter de développer le temps d'occupation des résidences secondaires, voire le passage de statut de résidences secondaires en résidences principales ;
- Anticiper les mutations économiques prévisibles en montagne (liées au réchauffement climatique notamment).

Moyens :

- Benchmarking : retours d'expériences internationales ; des télécentres « à succès » (Villard-de-Lans et Strasbourg ; accueil des télétravailleurs dans l'Orne (zevillage), etc. ;
- Sur le GAL Gapençais Buëch Durance : implication des techniciens des communautés de communes dans le processus cognitif via un travail coopératif intraGAL, c'est-à-dire un recensement de l'existant puis dans une enquête sur les facteurs et les conditions de développement de ces téléactivités en milieu rural (secteurs d'activités, choix d'implantation, profil du travailleur à distance, problèmes rencontrés, etc.);
- Croisement des données issues du benchmarking et des diagnostics locaux pour identifier et proposer des pistes de développement concrètes de téléactivités en milieu rural ;
- Plan de communication pour le développement endogène des téléactivités (résidences secondaires, touristes, personnes handicapées, femmes d'artisans, administrations...);
- Plan de communication vers l'extérieur en faveur du développement du travail à distance, via, notamment, une prospection d'entreprises ciblées (mailing/phoning/salons d'entreprises/rerelations presse/Internet/ sensibilisation de dirigeants et DRH) ;
- Animations de sensibilisation et de transfert d'expériences à destination des réseaux locaux de la création d'entreprises ;
- Echanges interGAL recourant aux outils collaboratifs (extranet et visioconférences) ;
- Séminaire national en mars 2008 ;
- Plan de communication à destination de ce réseaux (plaquettes/affiches/newsletter) ;
- Animations de réunions de concertations pour un programme d'actions coordonnées en faveur du développement des téléactivités (& préparation de l'après-projet de coopération) ;
- Comités de pilotage et d'évaluation InterGAL pour la clôture du projet de coopération début septembre 2008.

Plus-value de la coopération

I) mutualisation des ressources humaines et financières pour activer les leviers à priori pertinents pour le développement des téléactivités

Action mutualisée	Partenaires responsables
1 benchmarking & propositions de pistes de développement sur les GAL	GAL Gapençais
1 traitement de questionnaires d'enquêtes	GAL Briançonnais
1 espace de travail collaboratif (Extranet)	GAL Gapençais
1 système de e-meeting (pour visio conférence et travail collaboratif)	GAL Briançonnais
1 action de communication/marketing pour la prospection de résidents secondaires/touristes et/ou habitant pendulaire dépendant des transports	Hauts-Alpes Développement (HAD) et GAL Beaujolais Vert
1 plan de prospection d'entreprises extérieures aux territoires	HAD pour les GAL Gapençais et Briançonnais coordonné avec GAL Beaujolais Vert
1 Séminaire national sur les téléactivités	GAL Beaujolais Vert
Guide méthodologique de la création des téléactivités pour les réseaux locaux de création d'entreprises	GAL Gapençais

II) Mutualisation sur le plan méthodologique

- Diagnostics de l'existant ;
- Questionnaire d'enquête des entreprises locales ;
- Détermination des potentialités de développement des téléactivités sur les territoires ruraux ;
- Organisation, partage des tâches quant à la prospection ;
- Le contenu des animations de réunions de transfert d'expériences aux réseaux de la création d'emploi locaux et sensibilisation de ce public aux potentiels de développement des téléactivités en milieu rural.

III) Effet de masse

- Crédibilité du projet de promotion des téléactivités auprès des Conseils Généraux, Conseils régionaux, chambres consulaires régionales et départementales, écoles de management et organismes de formation en ressources humaines ;
- Lisibilité du projet à l'échelle interrégionale et nationale ;
- Mise en réseau potentielle des entreprises sur les différents territoires.

5) Comment le projet de coopération interterritoriale va-t-il être conduit (méthode, organisation pratique...) ?

5.1 Phasage

Phase 1 : Diagnostics locaux / exploration des potentiels de développement

Juillet 2007-Mars 2008

- 1) **Recensement et conduite d'enquêtes locales** : NB : contribution des communautés de communes du GAL Gapençais (juillet 2007 à décembre 2007)
 - 2) **Traitement des enquêtes** : GAL Briançonnais (janvier 2008)
 - 3) **Benchmarking** : GAL Gapençais (janvier –février 2008)
 - 4) **Propositions de pistes pour le développement de téléactivités** :GAL Gapençais et apports des GAL (Mars 2008)
- Les phases 1 à 4 mènent ainsi à l'élaboration d'un diagnostic-projet par GAL.
- 5) **Evaluation à la fin du recensement et du traitement des enquêtes** :(février 2008)

Cibles pour la restitution de cette phase : *élus locaux, CCI, Conseil Général (CG), Conseil Régional (CR), syndicats patronaux et de salariés, agences de développement.*
Ils constitueront le Comité de Pilotage et d'Evaluation.

Phase 2 : Actions de développement

Juillet 2007 – juin 2008

- 1) **Plan de communication à destination de résidents secondaires & touristes** (édition d'affiches et plaquettes de communication pour les 3 GAL, publicités dans presse locale, etc.)
- 2) **Séminaire national sur les téléactivités** en GAL Beaujolais Vert
- 3) **Prospection d'entreprises** (dont sensibilisation de dirigeants et DRH, dossier de presse commun, présence sur des salons, mailing et phoning)

Sur le GAL Gapençais & Briançonnais, cette phase 2 sera essentiellement portée par l'agence *Hautes-Alpes Développement*. Les aspects de prospection et de sensibilisation locales nécessiteront toutefois une action conjointe des deux GAL hauts-alpins en complémentarité (relation presse, rencontres avec les résidents secondaires et touristes, affichage et dépôt de plaquettes de communication, participation à l'élaboration des contenus de communication).

Restitution des premiers résultats lors de la réunion du Comité de Pilotage et d'Evaluation en février 2008.

Phase 3 : Sensibilisation et mise en réseau des acteurs de la création d'emplois

Mars 2008- juin 2008

1. **Animation de sensibilisation intra-GALs** sur les potentialités du développement des téléactivités en milieu rural & semi-rural : transferts locaux des acquis des phases 1 et 2 compilés dans un contenu commun ;
2. **Création de supports de communication en faveur du développement des téléactivités** : exemple : « guide méthodologique du créateur de téléactivité » ;
3. **Proposition et co-production d'un programme d'actions opérationnelles en faveur du développement des téléactivités avec les acteurs socio-économiques et institutionnels** ;
4. **Réunion des Comités de Pilotage et d'Evaluation pour la clôture du projet : dernière semaine de juin 2008**. La matinée fera l'objet d'ateliers de travail locaux et l'après-midi en visioconférence interterritoriale ;
5. **Evaluation et rapport d'exécution début juillet 2008**.

5.2 Répartition des responsabilités par opérateur

	GAL Gapençais	GAL Briançonnais	GAL Beaujolais
Phase 1 : diagnostic & exploration des potentiels			
Recensement	Communautés de communes	ADECOHD & PNRQ	déjà fait en V1 & mis à disposition pour les autres GAL
Déterminer le questionnaire d'enquête	Communautés de communes	ADECOHD & PNRQ	
Enquête	Communautés de communes	ADECOHD	
Traitement d'enquête	ADECOHD		déjà fait en V1 & mis à disposition pour les autres GAL
Retours d'expériences français & étrangers et formulation de propositions (<i>télécentres, politiques de développement des téléactivités, réseaux qui structurent le W à distance, services à la population en milieu rural</i>)	Comité d'Expansion pour tous les GAL		
Phase 2 : stratégie de développement locale & externe			
Communication vers résidents secondaires & touristes	HAD (porteur)		GAL
Prospection d'entreprises			
Sensibilisation de DRH			
Phase 3 : sensibilisation & mise en réseau			
Animation de groupes de travail sur la création d'entreprise locale (<i>retours d'expériences + potentialités de développement + modalités d'accompagnement</i>) avec contenu commun	Comité d'Expansion	ADECOHD & PNRQ	GAL
Création de supports de communication à destination de la création d'emploi localement : <i>mutualisé</i>	Comité d'Expansion pour tous les GAL		
Travailler un plan d'action en faveur du développement des téléactivités (<i>avec réunions de concertation</i>) = <i>développement post-action</i>	Comité d'Expansion	ADECOHD & PNRQ	GAL

Avec :
ADECOHD = Comité de Bassin d'Emploi sur le GAL Briançonnais

PNRQ = Parc Naturel Régional du Queyras

HAD = Hautes-Alpes Développement

Comité d'Expansion = GAL Gapençais = Comité de Bassin d'Emploi de Gap

5.3 Pourquoi avoir organisé ainsi ce partenariat ?

1) GAL des Hautes-Alpes et rôle de l'agence Hautes-Alpes Développement (HAD)

L'agence de développement économique Hautes Alpes Développement est un acteur incontournable de la prospection d'entreprises.

A ce jour, la stratégie de cet acteur est orientée sur les filières suivantes :

- La filière bois ;
- La filière aérienne ;
- Les énergies renouvelables ;
- Les nanotechnologies & les TIC.

Les téléactivités peuvent figurer de manière transversale dans le champ d'investigation de cette agence sans pour autant que cela soit un fil directeur parfaitement lisible de la stratégie de prospection.

Les réunions pour l'élaboration de ce projet de coopération ont généré un positionnement nettement affirmé sur les téléactivités comme levier de développement économique. **HAD propose donc d'appuyer très fortement les stratégies des deux GAL haut-alpins en portant la phase de prospection, c'est à dire l'essentiel de la phase 2** du projet, tout en respectant la stratégie départementale validée et en cours de réalisation.

La GAL Beaujolais Vert, grâce à la coopération instaurée, pourra profiter du stand de HAD lors de leur présence sur les salons.

Par ailleurs, en ce qui concerne le GAL du Grand Briançonnais, un partenariat étroit s'est tissé quant à ce projet entre le Parc Naturel Régional du Queyras, porteur du GAL et l'Association pour le Développement Economique de la Haute Durance (ADECOHD), structure labellisée Comité de Bassin d'Emploi, tout comme le Comité d'Expansion de GAP.

Des complémentarités ont été définies entre ces deux structures, qui se sont réparties les charges de travail en optimisant leurs compétences et leurs territoires de légitimité.

2) Rôle du GAL Beaujolais Vert

Il est important de mentionner que le GAL Beaujolais Vert est très impliqué dans les téléactivités puisqu'il a décidé de mettre sur pied une mission spécifique sur ce thème, au titre du Volet 1, et ce depuis Octobre 2006. Ceci explique que la chargée de mission spécifique du GAL, Sylvie BINET, ne soit pas valorisée dans ce projet de coopération bien qu'elle soit en parfait accord avec son programme de réalisation.

Toutefois, le GAL estime que la coopération permettra de générer une plus-value quant à l'impact auprès des acteurs socio-économiques, ainsi qu'en terme de mutualisation de moyens pour les actions de communication et de marketing concernant le développement des téléactivités, tout en profitant des avancées des autres GAL à toutes les phases du projet.

6) Résultats et impacts attendus

Indicateurs	Unités de mesure
Réalisation	<ul style="list-style-type: none"> - 1 diagnostic-projet par GAL (suite au recensement et enquêtes terrains) - Actions de sensibilisation locale - 1 programme de prospections locales à partir des résidents secondaires et des touristes en été et hiver ainsi qu'auprès des travailleurs pendulaires - 1 dossier de presse commun - 1 édition d'affiches et plaquettes de communication pour les 3 GAL - 1 plan de communication local mutualisé pour les réseaux de la création d'entreprises - 1 extranet de projet - 1 système de visioconférence - 1 séminaire national à mi-parcours - 2 comités de pilotage et d'évaluation (à mi-parcours et à la clôture)
Résultat	<ul style="list-style-type: none"> - nombre d'entreprises recensées et enquêtées localement - nombre de résidents secondaires / touristes démarchés localement - nombre d'entreprises démarchées en exogène ; - implication d'organismes de formation et écoles de management et/ou ressources humaines - nombre de DRH sensibilisés (ou réunions réalisées à leur égard) - nombre d'animations de sensibilisation dans les réseaux de création d'entreprises - nombres d'activités créées - nombres d'emplois créés globalement - part des emplois créés concernant les publics cibles (personnes à mobilité réduite ; femmes)
Impact	<ul style="list-style-type: none"> - nombre d'entreprises et d'administrations des territoires potentiellement intéressées ; - nombre d'entreprises extérieures prêtes à localiser une partie de leur main d'œuvre sur les territoires partenaires - nombre de résidents secondaires/touristes, entreprises et administrations prêts à recourir aux téléactivités à la suite de l'étude - pertinences locales de création de télécentres - intérêt croissant pour les téléactivités : évaluation qualitative auprès des Consulaires, des Conseils Généraux, des Conseils régionaux et des Unions d'entrepreneurs et de salariés, en comités de pilotage et d'évaluation.

-

7) Comment le projet sera-t-il évalué (quand des évaluations seront-elles conduites, quelles méthodes seront utilisées...) ?

La méthode d'évaluation recherchée sera la co-production :

1) Evaluation à mi-parcours : février 2008 :

Présentation des résultats des phases 1 (diagnostics, enquêtes et propositions de voies de développement des téléactivités selon les territoires) et 2 (résultats de prospections et des actions de communication marketing)

Vérification des hypothèses de travail en comités de pilotage (Conseils Généraux, Régionaux, CCI et CRCI, Agences départementales et Régionales de développement économique, Comités de Bassin d'Emploi, Pays, syndicats patronaux et de salariés) en matinée puis visioconférence interrégionale pour mise en commun des résultats et des décisions d'orientation (phases 2 et 3)

2) Evaluation de clôture : fin juin 2008.

La même démarche sera mise en œuvre, en guise de clôture.

Cette réunion du comité de pilotage analysera les résultats définitifs :

- des prospections ;
- des réunions de sensibilisation des réseaux de création d'entreprises ;
- du porter à connaissance co-produit pour un programme d'actions coordonnées, synergiques, en faveur du développement des téléactivités en milieu rural.

8) Observations particulières sur le caractère transférable, innovant, impact sur l'emploi, sur l'économie et sur l'environnement

L'essence même du projet de coopération est la recherche de créations d'emplois en milieu rural.

Les téléactivités sont un **levier fort pour un développement économique respectueux de l'environnement** (réduction des émissions de gaz à effet de serre) en milieu rural.

En ce qui concerne les territoires de montagne où l'économie résidentielle a pris une place sans précédent, il convient également de **générer des activités complémentaires** à celles de l'exploitation des pratiques sportives et de loisirs de pleine nature. Ces activités étant soumises de façon croissante aux aléas climatiques, et notamment en saison hivernale, générant ainsi des baisses d'activité économique.

Ainsi, le projet s'inscrit dans une logique de cohésion territoriale en consolidant le tissu économique et social des territoires ruraux. Ceci répond à un besoin d'action concrète inscrite dans une démarche prospective et **d'anticipation des mutations économiques** (exemple : diminution du nombre de stations de ski).

A noter également , le souci accordé aux impacts souhaités du développement des téléactivités sur **l'emploi des publics cibles** tels que les personnes à mobilité réduite, les femmes.

Les résultats de ce projet permettront le développement d'initiatives nouvelles susceptibles de soutenir la création d'emplois.

Le projet est innovant sous 4 aspects :

- la méthode d'organisation inter-GAL et de répartition des tâches en fonction des compétences de chacun ;
- la coopération des chargés de mission à l'échelle intraGAL (pour le Gapençais) ;
- le traitement de la problématique de manière territorialisée : en générant des allers-retours entre les retours d'expériences, les concepts de téléactivités, les réalités socio-économiques propres au GAL ainsi que les jeux d'acteurs en présence.
- Dans les Hautes-Alpes, un partenariat entre deux Comités de Bassin d'Emploi et l'agence HAD est sans précédent.

L'ensemble des résultats acquis grâce à la mise en œuvre de ce projet seront transférables à l'ensemble des territoires européens et nationaux. Le séminaire national ainsi que les comités de pilotage et d'évaluation régionaux et interrégionaux, trois temps forts de la coopération, permettront de porter à connaissance les réalisations, les méthodes de travail et les résultats afin de diffuser l'innovation ainsi que les bonnes pratiques repérées.

Par ailleurs, des pistes d'extension du projet ont d'ores et déjà été identifiées. En effet, les premiers échanges avec les structures françaises engagées dans le développement de téléactivités, telles que Ariège Expansion, nous laissent présager que des partenariats nouveaux seraient envisageables à l'issue de cette coopération, en fonction des résultats obtenus.

L'Ariège et les Hautes-Alpes, deux départements transfrontaliers de montagne engagés dans le développement des téléactivités pourraient ainsi engager une coopération sur la période 2007-2013, via INTERREG, par exemple, avec des partenaires espagnols et italiens.

Partie D : Le calendrier global de l'ensemble du projet de coopération interterritoriale

Commencement du projet au 1^{er} juillet 2007

Evaluation à mi-parcours en février 2008

Clôture du projet fin juin 2008

2007/2008	juillet	août	sept	oct	nov	déc	janvier	février	mars	avril	mai	juin
PHASE 1												
Recensement												
Préparation du questionnaire d'enquête												
Créations d'outils de travail collaboratif												
Enquête des personnes recensées												
Traitement d'enquête												
Benchmarking international												
Propositions développement de téléactivités sur les GAL												
PHASE 2												
Séminaire national téléactiv. en Beaujolais Vert												
Prospection d'entreprises												
Plan local de communication/marketing à destination des résidents secondaires et touristes												
Plan externe de communication /marketing												
PHASE 3												
Création d'un guide méthodologique à destination des réseaux locaux de la création d'entreprise												
Animations de transfert des acquis des phases 1 & 2 dans les réseaux locaux de la création d'entreprise												
Co-production d'un porter à connaissance pour « l'après-projet »												
Comités de pilotage et d'évaluation du projet												

